

Médiateur de la **CONSOMMATION**

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout usager du service PUR Alpha dispose du droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige non résolu à l'amiable.

La saisine du médiateur intervient uniquement après :

- Une réclamation écrite adressée à PUR Alpha (mail ou courrier) ;
- L'absence de réponse satisfaisante dans un délai de deux mois à compter de la réception de cette réclamation.

Coordonnées du médiateur agréé

Nom du médiateur agréé	Caroline OLLIVIER
Organisme	Centre de Médiation de la Consommation d'Opale (CMCO)
Téléphone	06 82 13 38 86
Email	cmco-mediation@outlook.com
Site internet	https://www.cmco-mediation.fr

Vous pouvez également consulter la liste nationale des médiateurs agréés sur le site officiel du ministère de l'Économie : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Important

- Le médiateur est agréé par la CECMC (Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation).
- Le recours à la médiation est gratuit pour la famille.
- Cette procédure ne suspend pas les délais légaux pour agir en justice.

